


DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 
ID : 974-249740101-20241218-2024_168_BC_25-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 2
Nombre d'absents : 2

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_168_BC_25
*Acquisition des terrains d'assiette des
déchèteries situées sur la Commune de
Saint-Paul*

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
10 décembre 2024

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
23/12/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Henry HIPPOLYTE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE


ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Bruno DOMEN

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le 
ID : 974-249740101-20241218-2024_168_BC_25-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 168 BC 25 : ACQUISITION DES TERRAINS D'ASSIETTE DES DÉCHÈTERIES SITUÉES SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL

Le Président de séance expose :

Eléments de contexte

Dans le cadre de sa compétence en matière de collecte des déchets des ménages, la communauté d'agglomération a conclu avec la Commune de Saint-Paul des conventions d'occupation temporaire en vue de l'exploitation des trois déchèteries suivantes pour la période du 1^{er} août 2013 au 31 juillet 2025 :

Nom de la déchèterie	Références cadastrales	Superficie occupée
Déchèterie de l'Étang	BI 217p	Environ 2 249 m ²
Déchèterie du Guillaume	CM 87p	Environ 1 482 m ²
Déchèterie de Plateau Caillou	EY 1829p	Environ 2 500 m ²

Dans une démarche de meilleure gestion patrimoniale, la communauté d'agglomération a fait part de son souhait de devenir propriétaire des terrains d'assiette de ses déchèteries par courrier du 27 septembre 2023.

Des offres de prix ont été formulées dans le courrier précité.

Le service des domaines a établi des avis en date des 6 mars 2024 et 22 octobre 2024 dont les estimations de valeurs sont supérieures aux offres formulées par la communauté d'agglomération.

Par courrier du 15 octobre 2024, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) a manifesté son accord de principe pour l'acquisition des emprises suivantes au prix évalué par le service des domaines.

La Commune de Saint-Paul y a répondu favorablement.

Caractéristiques de la transaction

- Propriétaire : Commune de Saint-Paul
- Références cadastrales : BI 217 – CM 87p – EY 1829p
- Superficie totale : environ 9 937 m²
- Prix de vente : 1 814 000 €, décomposé comme suit :

Références cadastrales	Superficie	Prix au m ²	Prix d'acquisition (évalué par le service des domaines)
BI 217	3 483 m ²	Environ 152,45 €/m ²	531 000 €
CM 87p	Environ 1 454 m ²	160 €/m ²	233 000 €
EY 1829p	Environ 5 000 m ²	210 €/m ²	Environ 1 050 000 €

Ce prix pourra être à parfaire à la hausse ou à la baisse au vu de la surface définitive issue des divisions parcellaires à réaliser sur les parcelles CM 87 et EY 1829 sur la base du prix au m² susvisé pour chacune des parcelles concernées.

Une régularisation des redevances d'occupation dues sera effectuée lors

La transaction portant sur le reliquat de la parcelle où est implantée la déchèterie de Plateau Caillou sera envisagée dès 2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 14/11/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/11/2024.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER l'acquisition des parcelles BI 217, CM 87p et EY 1829p d'une superficie totale d'environ 9 937 m², pour un montant total de 1 814 000 €, dont le montant sera à parfaire à la hausse ou à la baisse, sur la base du prix au m² susvisé, en fonction de la surface définitive retenue après détachement parcellaire des parcelles CM 87 et EY 1829, augmenté des éventuels frais annexes.**
- **AUTORISER le Président à signer l'acte notarié de vente aux conditions mentionnées ci-dessus ;**
- **AUTORISER le Président à signer tous les autres actes relatifs à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

EY 1829p



BI 217





CM 87p



Emprise à acquérir